



Info Stat

Les statistiques de la MSA



Bobigny, le 12 août 2026

Les remboursements de soins du régime agricole à fin juin 2026

Au régime agricole, les dépenses de soins de ville sur le premier semestre 2026 sont stables au regard du premier semestre de 2025 (+ 0,2 %). En juin, les dépenses augmentent de + 2,0 % par rapport au mois précédent après une forte baisse en mai (- 4,1 %). Le niveau de remboursement se rapproche de celui observé avant les importantes variations liées à la campagne tarifaire.

Le régime agricole et ses assurés

Le **régime agricole** protège les salariés agricoles, les non-salariés agricoles et leurs ayants-droits dans les domaines de la santé, la famille, la retraite et les accidents du travail et maladies professionnelles. Au titre des **branches maladie** (y compris **maternité**) et **accidents du travail et maladies professionnelles**, il a remboursé **5,35 milliards d'euros** en 2025 pour les seuls soins de ville, soit **4,5 %** des remboursements de l'ensemble des régimes d'assurance maladie obligatoire.

Les **non-salariés agricoles** représentent **35 %** de la population agricole protégée pour le risque maladie¹. En moyenne plus âgés et ainsi plus fréquemment atteints d'une affection de longue durée (ALD), ils sont globalement plus consommateurs de soins que les salariés agricoles. De fait, pour les soins de ville, leurs remboursements représentent 46 % de ceux du régime agricole.

La baisse tendancielle de la **population non-salariée** protégée en maladie se poursuit en 2025 avec un **recul de 3,0 %**, soit une diminution similaire à celle de 2024 et comparable à l'évolution moyenne des dernières années (- 3,2 % en moyenne par an sur la période 2016-2024). La population des **salariés agricoles** baisse très légèrement en 2025 (- 0,3 %) après une hausse quasi constante de 2016 à 2024 (+ 1,1 % en moyenne annuelle). Ces effets démographiques des deux régimes expliquent en partie les différences de rythme d'évolution des dépenses. Au global, la population protégée (salariée et non-salariée) diminue de 1,3 % en 2025.

1- Il s'agit ici strictement de la population qui a droit à la prise en charge de ses frais de santé, au titre de la protection universelle maladie (PUMa), du fait de son activité ou de sa résidence en France de manière stable et régulière. (voir encadré méthodologique en dernière page)

Contact : MSA Caisse Centrale - Direction de la communication - Service Presse		@msa_actu
Géraldine Vieuille	01 41 63 72 41	vieuille.geraldine@ccmsa.msa.fr
Elora Bayon	01.41.63.72.36	bayon.elora@ccmsa.msa.fr
Document produit par la Direction des Statistiques et de la Sciences des données (DSSD)		
19 rue de Paris CS50070 - 93013 Bobigny Cedex		
Retrouvez-nous sur : https://statistiques.msa.fr/ https://geomsa.msa.fr/ https://dataviz.msa.fr/		



Le nombre d'affiliés au régime agricole ayant bénéficié d'au moins un remboursement de soins de ville sur le premier semestre de 2026 diminue de 1,6 % par rapport à la même période de l'année précédente (- 3,0 % pour le régime des non-salariés agricoles et - 0,8 % pour celui des salariés agricoles).

Evolution nuancée entre les régimes des salariés et non-salariés agricole

L'évolution des remboursements des soins de ville au régime agricole (+ 0,2 %) résultent de la hausse de + 2,2 % des remboursements du régime des salariés agricoles et de la baisse de - 2,2 % de ceux régime des non-salariés agricoles.

Honoraires médicaux : augmentation pour les dentistes et les spécialistes

Les remboursements d'honoraires des **médecins généralistes** à fin juin diminuent de - **4,6 %** en raison d'une baisse du nombre de consultations et visites (- 5,5 % à fin juin). Après des épisodes mouvementés en raison du retard de la campagne tarifaire, les remboursements des honoraires des **médecins spécialistes** retrouvent depuis deux mois le niveau observé avant campagne tarifaire et progressent de + **2,7 %** sur le premier semestre. Les remboursements d'honoraires des **chirurgiens-dentistes** sont en hausse de + **1,3 %** à fin juin. On note, pour cette série, une baisse sur les trois derniers mois malgré l'élargissement au premier janvier 2026 du panier prothétique du dispositif 100 % santé (prise en charge des couronnes blanches).

Auxiliaires médicaux : infirmiers en recul comparé aux kinésithérapeutes

Les évolutions liées aux remboursements des **auxiliaires médicaux** sont négatives à la fin du premier semestre 2026 en raison de la baisse de - **3,3 %** pour les **infirmiers**. Ils augmentent de + **2,3 %** pour les soins de **kinésithérapie** en répercussions des revalorisations tarifaires encourues en début d'année.

Laboratoire : timide dynamisme au premier semestre

Les montants remboursés pour des analyses médicales en laboratoire sont stables à fin juin (+ 0,4 %).

Remboursements de transports de patients : les taxis contribuent à la baisse

Les montants remboursés pour le transport de patients sont en forte diminution sur le premier semestre 2026 avec - **5,1 %**. En cause notamment, la réforme sur les taxis.

Indemnités journalières Maladie et ATMP : un premier semestre en recul

A fin juin, les versements d'indemnités journalières maladie sont inférieurs à l'année dernière : - **2,9 %** au premier semestre. Pour les IJ ATMP, le constat est similaire avec - 4,4 % d'évolution.



Remboursement de médicaments et dispositifs médicaux : poursuite de la croissance

Les remboursements de médicaments augmentent de + 3,4 % à fin juin. Enfin, les dispositifs médicaux augmentent de + 1,3 % à fin juin.

Tableau 1 : Évolution des remboursements de soins de ville en date de remboursement CVS-CJO

Évolution des remboursements de soins de ville en date de remboursement CVS-CJO à fin juin 2026	Évolution par rapport au mois précédent RA	Évolution en PCAP (période comparable à l'année précédente)				Évolution en ACM (année complète mobile)			
		Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin juin 2025	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin juin 2025
TOTAL SOINS DE VILLE	+2,0%	+0,2%	-2,2%	+2,2%	+4,1%	+1,6%	-0,7%	+3,5%	+2,9%
Soins de ville hors produits de santé	+2,6%	-1,5%	-4,0%	+0,4%	+3,4%	-0,2%	-2,6%	+1,7%	+2,2%
Honoraires des médecins et dentistes libéraux	+1,4%	+0,6%	-2,7%	+3,0%	+7,0%	+2,8%	-0,2%	+4,9%	+3,4%
- Médecins généralistes	+1,4%	-4,6%	-7,0%	-2,8%	+3,8%	-0,0%	-3,1%	+2,4%	+0,0%
- Médecins spécialistes	+2,0%	+2,7%	-1,1%	+5,6%	+8,6%	+3,6%	+0,8%	+5,8%	+5,6%
- Dentistes	-0,5%	+1,3%	-0,9%	+2,8%	+6,1%	+4,1%	+0,9%	+6,1%	+0,0%
Soins d'auxiliaires médicaux libéraux	+4,6%	-1,5%	-4,2%	+2,6%	+2,0%	-0,8%	-3,6%	+3,4%	+1,6%
- Masseurs-kinésithérapeutes	+4,0%	+2,3%	-0,8%	+5,6%	+2,8%	+2,1%	-1,0%	+5,5%	+2,7%
- Infirmiers	+5,3%	-3,3%	-5,5%	+0,6%	+0,9%	-2,4%	-4,6%	+1,7%	+0,4%
Laboratoires	+3,3%	+0,4%	-3,0%	+3,1%	-10,7%	+0,2%	-3,8%	+3,4%	-11,6%
Frais de transports	+3,2%	-5,1%	-8,2%	-2,0%	+3,1%	-3,6%	-6,3%	-0,8%	+3,2%
Indemnités journalières (IJ) :	+1,8%	-3,5%	-2,6%	-3,6%	+2,9%	-2,4%	-1,9%	-2,5%	+3,6%
- IJ maladie	+0,4%	-2,9%	+0,1%	-3,5%	+3,5%	-2,2%	+0,2%	-2,6%	+4,4%
- IJ ATMP	+4,5%	-4,4%	-7,7%	-3,8%	+1,7%	-2,8%	-5,7%	-2,3%	+2,0%
Produits de santé (médicaments + LPP)	+1,1%	+2,9%	+0,3%	+5,6%	+5,3%	+4,5%	+2,0%	+7,1%	+4,0%
Médicaments :	+1,3%	+3,4%	+1,2%	+5,5%	+5,7%	+5,1%	+3,0%	+7,2%	+4,2%
- Médicaments délivrés en ville	+0,9%	+3,2%	+1,2%	+5,2%	+6,2%	+5,0%	+2,9%	+7,1%	+4,7%
- Médicaments rétrocédés	+7,8%	+6,7%	+1,9%	+9,4%	-1,3%	+6,7%	+4,0%	+8,3%	-4,4%
LPP	+0,3%	+1,3%	-2,7%	+5,7%	+3,9%	+2,6%	-1,0%	+6,7%	+3,5%

RA = Régime Agricole

Source : MSA



MÉTHODOLOGIE

Champ

Les résultats présentés sont issus des données statistiques sur la France métropolitaine. Ils recouvrent les risques maladie, maternité, accidents du travail et maladies professionnelles, hors indemnités journalières maternité et paternité, qui ne font pas partie de l'objectif national des dépenses de l'assurance maladie (Ondam).

Ne sont pas pris en compte les montants versés par le régime général pour l'inter-régime et directement remboursés par la caisse centrale de la MSA, comme le forfait patientèle médecin traitant (FPMT), la rémunération sur objectifs de santé publique (Rosp), les vacations des professionnels de santé en centre de vaccination, etc.

Personne protégée en maladie

Bénéficiaire de la prise en charge de ses frais de santé, au titre de la protection universelle maladie (PUMa), du fait de son activité ou de sa résidence en France de manière stable et régulière.

Elle est recensée dans le répertoire national inter-régimes des bénéficiaires de l'assurance maladie (RNIAM) qui identifie l'organisme d'assurance maladie auquel elle est rattachée. Pour un régime d'assurance maladie obligatoire, cette population peut différer légèrement de celle bénéficiant également de prestations en espèces ou d'une prise en charge au titre du risque des accidents du travail et des maladies professionnelles (la prise en charge des frais relevant alors du régime d'appartenance au moment de l'accident du travail).

Corrections CVS-CJO

Les données sont corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO) ; ces corrections sont recalculées chaque mois, induisant une révision plus ou moins importante de l'historique des séries.

Sigles cités :

ACM : Année complète mobile.

ALD : Affection de longue durée.

ATMP : Accidents du travail – maladies professionnelles.

CVS-CJO : Correction des variations saisonnières et des jours ouvrables.

FPMT : Forfait patientèle médecin traitant

IJ : indemnités journalières.

LPP : Liste des produits et des prestations.

Ondam : Objectif national des dépenses de l'assurance maladie.

PCAP : Période comparable à l'année précédente.

PUMa : Protection universelle maladie.

RA : Régime agricole.

RNIAM : Répertoire national inter-régimes des bénéficiaires de l'assurance maladie.

Rosp : Rémunération sur objectifs de santé publique.

Pour en savoir plus :

Voir la note de conjoncture intégrale de juin 2026